

LE CONFLIT À LA COMPAGNIE EASTERN PROVINCIAL AIRWAYS—ON DEMANDE DE VÉRIFIER SI LES RÈGLES DE SÉCURITÉ SONT RESPECTÉES

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports au sujet de la grève des pilotes de ligne de la compagnie aérienne Eastern Provincial. Le ministre sait que les questions en litige ont été portées devant la Commission canadienne des relations de travail, mais dans l'intervalle, la société EPA continue à tourner à 70 p. 100 de sa capacité avec des cadres et des nouveaux pilotes. Ma question porte sur la sécurité aérienne.

Selon des rumeurs, certains incidents se sont produits qui auraient pu entraîner des accidents, les équipages effectuent de longues heures de vol et les pilotes sont surmenés. Le ministère des Transports a-t-il vérifié si les règles de sécurité de la société EPA sont respectées? Dans la négative, le ministre peut-il faire le nécessaire pour que cette vérification ait lieu? D'autre part, peut-il garantir à la Chambre que le gouvernement va surveiller de près la situation, et que la Eastern Provincial ne sera pas autorisée à déroger aux normes de sécurité pendant la grève?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Je vous avoue bien franchement, madame le Président, que le ministre du Travail m'a signalé que les problèmes de relations ouvrières sont de son ressort et que je ne dois pas m'en occuper. Je suis donc son conseil. Je suis sûr qu'il s'occupe du problème à l'heure actuelle. La question de la sécurité, par contre, est de mon ressort. Mon ministère m'a assuré à maintes reprises que l'on prend toutes les précautions possibles pour empêcher la compagnie aérienne de relâcher ses mesures de sécurité.

M. Crosby: Madame le Président, le ministre ne nous a pas dit si, à sa connaissance, la compagnie Eastern Provincial a enfreint les règles de sécurité au cours de la grève. Il sait que cette grève pose de sérieux problèmes sur ce plan.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ANNONCE D'UN SERVICE COMMUN PAR LES COMPAGNIES EPA ET CP AIR

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, je tiens à poser au ministre une autre question au sujet de la compagnie Eastern Provincial. Celle-ci concerne bien le ministère des Transports. Les compagnies EPA et CP Air ont proposé d'offrir un service commun dans la région de l'Atlantique et elles ont présenté une demande à cet effet à la Commission canadienne des transports. Comment EPA peut-elle annoncer la mise en place de ce service avant d'avoir obtenu l'approbation de la CCT? Peut-il se renseigner à ce sujet et nous dire comment la Eastern Provincial peut promouvoir ce service, en pleine grève et sans l'approbation préalable de la Commission canadienne des transports? Va-t-il vérifier et informer la Chambre de ce qui se passe?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Comme je l'ai déjà dit, madame le Président, et certains se sont moqués de moi, il m'est très difficile de savoir quand la CCT annonce des décisions ou même quand elle les rend. En effet, j'en ai été informé aujourd'hui même. Pour le moment, tout ce que je

Questions orales

puis dire, c'est que Eastern Provincial a de bonnes chances d'être autorisée à exploiter un service entre Montréal et Halifax.

* * *

L'EMPLOI

LA PROLONGATION DU PROGRAMME DE PARTAGE DU TRAVAIL

M. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Madame le Président, le programme gouvernemental de partage du travail vient à expiration le 27 mai. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration pourrait-il nous dire s'il a des projets d'avenir pour ce programme?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je remercie le député de sa question. J'espère pouvoir en parler au comité, dans le courant de la journée. Mais puisque le député est si désireux que ce programme très utile se poursuive, je puis dire à la Chambre qu'il pourrait être prolongé encore d'une année, pour garantir les quelque 13,000 accords signés jusqu'ici. Je puis également dire que nous allons amorcer une série de projets pilotes ayant pour but d'aider, par le partage du travail, les entreprises atteintes par le chômage technique à recycler leur personnel, et aussi à éviter les licenciements permanents. Nous allons apporter au programme d'autres modifications qui vont se révéler très bénéfiques, je pense, pour les travailleurs canadiens.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CONFLIT DANS LES PORTS DE LA CÔTE OUEST—LA NOMINATION D'UN CONCILIATEUR

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre au sujet de la possibilité d'un arrêt ou d'un lock-out des ports céréaliers de la côte ouest, dès minuit ce soir, de l'importance de nos exportations céréaliers qui se chiffrent par cinq milliards, et de ce que, malgré l'intervention d'un conciliateur, les pourparlers ont échoué il y a environ une semaine ou dix jours. J'aimerais demander au premier ministre justement s'il ne veut pas désigner un commissaire ou une commission de conciliation, solution à laquelle les deux parties avaient, je pense, donné leur accord. Si les deux parties sont d'accord pour la nomination d'un commissaire conciliateur, pourquoi le premier ministre ne l'est-il pas?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je dirai au député ce que j'ai déjà répondu à une question antérieure. Le ministre du Travail suit de très près la situation à Vancouver. Il y a bien eu un vote de grève, mais les syndiqués n'ont pas donné l'autorisation définitive. Suivant ce qu'on estime pour l'instant, il serait préférable que les parties se mettent d'accord par la voie de la négociation collective, sans faire intervenir d'élément nouveau qui ne pourrait que risquer de prolonger le désaccord et compliquer de ce fait le problème. Le ministre du Travail estime que, pour le moment, le mieux est que le gouvernement surveille de près la situation, sans intervenir directement.